
Renvoi au comité des secours de la lettre du représentant Garnier (de Saintes), qui demande des secours pour la veuve Valazé, en annexe de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

Pierre Antoine Laloy

Citer ce document / Cite this document :

Laloy Pierre Antoine. Renvoi au comité des secours de la lettre du représentant Garnier (de Saintes), qui demande des secours pour la veuve Valazé, en annexe de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 129;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35692_t2_0129_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

63

Les représentans du peuple dans les départemens de la Meurthe et circonvoisins avoient pris un arrêté pour le versement dans les coffres de la République de tous les ornemens d'église en or et en argent. L'administration du district de Nancy écrit (1) que les administrés de ce district se sont empressés de satisfaire à cet arrêté, et que le produit de leurs dons en or et argent s'est en peu de jours monté dans 62 communes à plus de 1040 mares. (*Applaudi*).

(2)
Mention honorable.

64

[*Lettre de Garnier (de Saintes) à la Conv.*] (3)

« Alençon, 15 nivôse.

La vengeance du peuple est satisfaite, citoyens collègues, mais sa bienfaisance ne l'est pas; Dufriche-Valazé a subi la peine due à ses crimes; dans un pays libre, le crime et la vertu sont personnels; la femme et les enfants de cet homme étant dans le besoin, c'est alors qu'ils ont droit à votre humanité. Vos ennemis vous calomnient; qu'ils connoissent donc enfin les sentiments des représentans du peuple français. La veuve Valazé est dans l'indigence; deux de ses enfants qui méritent de l'intérêt, sont venus auprès de moi; j'ai fait naître l'espérance dans le cœur de ces infortunés; c'est à vous à verser sur eux la douce bienfaisance.

Vous parlerai-je d'un monstre semblable à l'infâme Corday qui a plongé le poignard dans le cœur du vertueux Marat? Ce monstre a brisé le buste de ce martyr de la liberté [qui était dans la société populaire d'Alençon] (4). Je vais faire faire, cette nuit, des recherches exactes, et j'espère qu'il n'échappera pas à la vengeance nationale ».

LALOI demande le renvoi au comité des secours chargé d'écrire au représentant pour s'informer si la veuve de Valazé est éloignée de partager les principes de son mari.

UN MEMBRE fait observer que le comité des secours ne présente jamais de décrets en faveur des personnes suspectes. La lettre est envoyée au comité des secours. (5)

65

Le ministre de la guerre écrit pour rendre compte à la Convention de la loi qui accorde des secours aux citoyens blessés en défendant la

(1) Le 12 nivôse (*Mess. soir*, n° 509).

(2) *C. Eg.*, p. 66; *Ann. patr.*, p. 1677; *J. Fr.*, n° 472.

(3) *M.U.*, XXXV, 313. Rien dans AULARD.

(4) Variante du *C. Eg.*, n° 509, p. 65. Texte différent mais même sens dans *Mess. soir*, n° 509. Mention dans *J. Lois*, n° 468; *Ann. patr.*, p. 1677; *Ann. R.F.*, n° 40; *Batave*, p. 1320; *J. Fr.*, n° 472; *Audit. nat.*, n° 473; *J. Perlet*, p. 313.

(5) *J. Sablier*, n° 1064.

patrie, ou aux femmes et enfans de ceux qui, en combattant pour la liberté, ont péri. Il en résulte que tous reçoivent, en se présentant, des secours provisoires qui subviennent à leurs premiers besoins, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leur brevet de pension. Si quelques-uns éprouvent de plus longs retards, ce sont ceux qui n'ont à offrir qu'un billet d'hôpital, et sur qui les renseignements sont aussi plus longs à prendre. Le ministre propose quelques vues nouvelles sur l'administration des secours.

La Convention renvoie sa lettre aux comités réunis de la guerre et des secours publics (1).

66

BARÈRE. (2). Le ministre de la marine a annoncé au comité qu'une grande quantité de

subsistances avaient été apportées en France de toutes les parties de l'Italie. (*On applaudit.*) (3)

67

BARÈRE, à la tribune, annonce des nouvelles confirmatives de la prise de Noirmoutier (4), et donne en conséquence lecture de la lettre suivante, de Laplanche (5), représentant du peuple, en date de Nantes, le 16 nivôse :

« Je m'empresse de vous apprendre la nouvelle de la prise de Noirmoutier : je laisse à mes collègues, Prieur, Bourbotte, etc., le soin de vous envoyer les détails; je me contente de vous assurer que cette prise complète la perte des brigands, et ne laisse plus rien à faire dans ces contrées à la colonne du Nord » (6).

(*Applaudi*).

68

[*Le c^o Métillet à la Conv., s.d.*] (7)

« La justice et l'intérêt d'un grand nombre de citoyens se réunissent pour réclamer l'interprétation de l'article XIV de la loi du 24 frimaire, concernant la régie et administration des biens confisqués au profit de la République. Voici dans quels termes cet article est conçu.

(1) *Mon.*, XIX, 164; *Débats*, n° 481, p. 253; *J. Sablier*, n° 1067.

(2) *Mon.*, XIX, 164. Texte différent du *Mess. soir*, n° 510 : « Le comité de salut public a communiqué à l'assemblée les nouvelles qui lui ont été transmises par le Ministre des Affaires étrangères. Elles portent que les subsistances affluent de toutes les parties de l'Italie dans tous nos ports de la Méditerranée. »

(3) Mention dans *M.U.*, XXXV, 320; *F.S.P.*, n° 150; *Ann. patr.*, p. 1678; *J. Lois*, n° 468; *C. Eg.*, n° 509, p. 68; *J. univ.*, p. 6634; *Ann. R.F.*, n° 41; *Batave*, p. 1323; *Audit. nat.*, n° 473; *J. Perlet*, p. 316.

(4) Voir ci-dessus, même séance, n° 47.

(5) D'après AULARD (*Recueil des Actes...*) Laplanche serait arrivé à Nantes le 14 nivôse.

(6) *J. Lois*, n° 468, p. 4; *Débats*, n° 481, p. 282. Mention dans *Mon.*, XIX, 164; *Ann. patr.*, p. 1678; *C. Eg.*, n° 509, p. 68; *F.S.P.*, n° 150; *J. Mont.*, p. 463; *M.U.*, XXXV, 320; *Ann. R.F.*, n° 41; *Batave*, p. 1320; *Ann. R.F.*, n° 41.

(7) *D.ii*, 336.